

PIÈCES À FOURNIR, DÉLAIS ET TARIFS DES FORMALITÉS DE MUTATION IMMOBILIÈRE

FORMALITÉS	PIÈCES À FOURNIR AU NOTAIRE	PIÈCES FOURNIES PAR LE NOTAIRE AU CONSERVATEUR	DÉLAIS	COUTS	ACTES DÉLIVRÉS
VENTE	Personnes physiques : - Titre de propriété ; - Pièce d'identité des parties ou tout document en tenant lieu. Personnes morales - Les statuts de la personne morale - Déclaration fiscale d'existence ou registre de commerce - Pièces d'identité du dirigeant ou tout document en tenant lieu - L'original du titre de propriété (ACD, CMPF, COPIE DU TITRE FONCIER-CERTIFICAT DE PROPRIÉTÉ)	Notaire : - Certificat de localisation - Situation fiscale du bien immobilier - Etat foncier - Lettre de demande de formalité ; - Une expédition en bonne et due forme de l'acte de vente dûment signé par les parties et le notaire ; - Les quittances de paiement - Le(s) Titre(s) de Propriété	15 jours	- Droit fixe..... 3 000 F - Taxe de publicité 1,2% - Droit d'enregistrement 7% - Frais15 000 F	Certificat de Mutation de la Propriété Foncière État foncier
DONATION ENTRE VIFS	Personnes physiques : - Titre de propriété ; - Pièce d'identité des parties ou tout document en tenant lieu. Personnes morales - Les statuts de la personne morale - Déclaration fiscale d'existence ou registre de commerce - Pièces d'identité du dirigeant ou tout document en tenant lieu - L'original du titre de propriété (ACD, CMPF, COPIE DU TITRE FONCIER-CERTIFICAT DE PROPRIÉTÉ)	Notaire : - Certificat de localisation - Situation fiscale du bien immobilier - Etat foncier - Lettre de demande de formalité ; - Une expédition en bonne et due forme de l'acte de donation dûment signé par les parties et le notaire ; - Les quittances de paiement - Le(s) Titre(s) de Propriété	15 jours	- Droit fixe..... 3 000 F - Taxe de publicité 1,2% - Frais15 000 F Droits d'enregistrement (Voir calculateurs des droits Art 735 et suivants CGI)	Certificat de Mutation de la Propriété Foncière État foncier
ÉCHANGE D'IMMEUBLES	Personnes physiques (Coéchangistes) : - Titre de propriété ; - Pièce d'identité des parties ou tout document en tenant lieu. Personnes morales - Les statuts de la personne morale - Déclaration fiscale d'existence ou registre de commerce - Pièces d'identité du dirigeant ou tout document en tenant lieu - L'original du titre de propriété (ACD, CMPF, COPIE DU TITRE FONCIER-CERTIFICAT DE PROPRIÉTÉ)	Notaire : - Certificat de localisation - Situation fiscale du bien immobilier - Etat foncier - Lettre de demande de formalité ; - Une expédition en bonne et due forme de l'acte d'échange dûment signé par les parties et le notaire ; - Les quittances de paiement - Le(s) Titre(s) de Propriété	15 jours	- Droit fixe..... 3 000 F - Taxe de publicité 1,2% - Frais15 000 F Droits d'enregistrement Biens d'égale valeur3% Bien d'inégales valeur (avec plus-value ou retour sans soulte) - Plus-value.....4% - Moindre portion2% Bien d'inégales valeur (avec plus-value ou retour et soulte) - Plus-value si > à soulte...4% - Moindre portion2% - Soulte si > à plus-value...4%	Certificat de Mutation de la Propriété Foncière État foncier
MUTATION PAR DÉCÈS	Personnes physiques (Héritiers) : - Pièce d'identité des parties ou tout document en tenant lieu ; - Certificat de décès fourni par le médecin - En cas d'absence ou de disparition, jugement fourni par le juge - Attestation de solde délivrée par une banque ou un établissement financier - Certificat de tutelle ou d'administration légale délivré par le tribunal au profit des mineurs - Procuratation légalisée à l'endroit de l'un des majeurs, dans un bureau de l'état civil (Mairie) - L'original du titre de propriété (ACD, CMPF, COPIE DU TITRE FONCIER-CERTIFICAT DE PROPRIÉTÉ)	Notaire : - Certificat de localisation - Situation fiscale du bien immobilier ; - Etat foncier ; - Lettre de demande de formalité ; - Une expédition en bonne et due forme de l'acte de vente dûment signé par les parties et le notaire ; - Les quittances de paiement - Le(s) Titre(s) de Propriété	15 jours	Droit fixe..... 3 000 F Taxe de publicité 1,2% Frais15 000 F Droits d'enregistrement En ligne directe entre époux : Fraction de part taxable ≤ 2 500 000 F.....1% >2 500 000 F et ≤ 10 000 000 F....2,5% >10 000 000 F et ≤ 50 000 000 F....4% >50 000 000 F5% En ligne collatérale (entre frères et sœurs) : Fraction de part taxable ≤ 10 000 000 F6% >10 000 000 F8,5% Entre parents jusqu'au 4^{ème} degré : Taux.....10% Entre parents au delà du 4^{ème} degré et entre personnes non parentes Taux12%	Certificat d'acquit de droits